

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission de gestion concernant le rapport de gestion 2020 de la Municipalité

Suite à la remise des documents la commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises, la 1^{ère} fois le 30 mars pour prendre connaissance du rapport. Lors de la séance du 12 avril nous avons établi la liste des questions destinée à l'ensemble des Municipaux. Il nous a semblé judicieux d'envoyer nos questions par écrit afin de minimiser les contacts et éviter les séances en présentiel en cette période de pandémie. En date du 17 avril une délégation de la COGES a été convoquée pour une séance fixée au 20 avril 2021 à laquelle le Préfet avait également été convié mais absent pour cause d'assermentation. Une surprise pour la COGES sachant que le Préfet peut être sollicité dans le cadre d'une médiation lors de divergences entre le législatif et l'exécutif. En ouverture de cette brève séance les représentants de la COGES ont fait part de leur surprise et incompréhension ; le syndic a justifié cette démarche par le fait que depuis 4 ans notre commission pose des questions relatives à la gestion du personnel. Suite à cela, quelques réponses nous ont été données, l'essentiel d'entre elles nous parvenant par écrit le 22 avril.

Ci-après les remarques et suggestions de la COGES dans l'ordre des chapitres du rapport de gestion de la Municipalité.

Gestion crise COVID

Notre commission considère que la Municipalité a fait preuve dans un premier temps de la prudence nécessaire en fermant les bureaux de l'Administration communale toutefois un an nous paraissant exagéré. En effet beaucoup d'autres administrations tant communales que cantonales ont travaillé en présentiel durant l'été. D'autre part la COGES regrette l'annulation des festivités du 1^{er} août, sous prétexte d'une concertation régionale, alors que des communes avoisinantes les ont maintenues.

Administration générale / RH

Après 5 ans notre commission n'a toujours pas obtenu les explications et justifications relatives aux différentes augmentations de personnel (EPT), il s'agit là d'une divergence réitérée de longue date. Nous avons pris bonne note que la langue administrative officielle des communes est le français et doit le rester, évidence non discutée par notre commission. Nous estimons cependant que la connaissance des langues est non seulement un atout mais un must dépendant de la fonction occupée (administration – tourisme = un impératif).

Une gestion informatisée plus performante est à prévoir (cartes CFF / bateau – salles) afin de fluidifier l'administration.

Les organigrammes reçus sont lacunaires et pas mis à jour générant ainsi la confusion. La COGES recommande pour le futur une hiérarchisation claire et nette liée à une définition des fonctions précise. Une clarification devra également être apportée en matière de règlement des heures supplémentaires puisqu'à ce jour le même règlement est applicable aux employés comme aux cadres.

Contrairement à ce qu'indique le rapport de gestion de la Municipalité le retour clients – administration n'est pas jugé performant par de nombreux citoyens insatisfaits et mécontents de

ne tout simplement pas avoir reçu d'accusé de réception. Les délais expérimentés sont beaucoup trop longs. Ces faits indépendamment de la crise COVID.

En ce qui concerne la formation continue notre commission juge impératif d'investir afin de conserver les bons éléments et leur offrir une perspective pour le futur évitant ainsi un turnover coûteux.

Service technique

Là également les citoyens rencontrent des délais insatisfaisants et trop longs à leurs diverses demandes.

Locaux administratifs

Notre commission recommande le maintien d'une commission des bâtisses lors de la prochaine législature.

Plan d'affectation (PA) communal

La teneur du 3^e paragraphe de ce chapitre faisant référence à un certain désaccord avec les présidents des groupes de travail surprend ; les groupes « Economie » - « Population » ont communiqué leur refus quant à ce plan et dans la foulée ont présenté leur démission ; quant au groupe « Conseil communal » il a aussi fait part de son refus sans démissionner pour autant (un membre de cette commission refusant le plan version municipale à l'exception d'un point retenu comme valable). **Au minima les commissions pour le PA étaient en droit de connaître la teneur du courrier adressé au canton. Ce dernier point a été clarifié par Monsieur le syndic lors de la séance du lundi 20 avril, à savoir que les positions des trois commissions précitées ont accompagné l'envoi du projet PA Municipal au canton. Par contre la Municipalité n'a pas la possibilité de nous fournir copie du courrier adressé au canton (respect confidentialité et protection des données dans le cadre d'une procédure engagée par la Municipalité).**

Projet de centre médical à Salavaux (projet GMS)

Ce sujet mérite clarification ; en effet l'information nous ayant été communiquée incrimine le Dr Wandeler comme responsable de l'échec de ce projet ce qui est un peu court. La personne concernée a découvert l'idée du lancement de ce projet sans même avoir été contactée au préalable. Quant aux conditions qui n'ont pas permis la finalisation du dossier elles résident dans le fait que le but du Dr Wandeler est d'assurer la pérennité d'une présence médicale à Salavaux plus précisément d'un médecin généraliste et non point d'un spécialiste.

Enfin et ceci est à souligner le Dr Wandeler n'a bénéficié d'aucun versement ou avantage pécunier concernant ce projet.

Rétroactivement il apparaît que la constitution d'une commission relative à ce projet aurait été fort pertinente.

Office du tourisme

2020 synonyme de nouvelle démission. La suggestion de la COGES est la suivante : intégration de l'OT à l'administration communale. Les estivants du camping sont pour la plupart des résidents

saisonniers quant aux autres ils bénéficient d'un bureau d'accueil sur le site du TCS. Un élément certainement à prendre en considération dans cette réflexion étant le nombre de contacts sur site Equinoxe avant 2020. Enfin, une offre comme celle de la mise à disposition de vélos électriques au Port des Garinettes aurait mérité une diffusion plus large (flyer – feuille jaune – Le Vuilleraïn).

ASIA désormais ARPEJE

Si l'on en réfère aux informations du rapport de gestion de la Municipalité tout semble se dérouler parfaitement tel n'est cependant pas le cas. Pour beaucoup de parents la question du temps de pause après le repas de midi, sans surveillance, constitue un réel souci. Bien que la LEO soit muette à ce sujet notre commission est d'avis qu'il vaut mieux prévenir que guérir (déprédations – fumettes – potentiels accidents – voire plus grave). Reconnaisant la complexité de la question la COGES estime toutefois qu'il serait judicieux de considérer prochainement une surveillance pendant ce laps de temps (devoirs surveillés – cours susceptibles d'intéresser des jeunes – autres).

Domaines et bâtiments

La Tour d'horloge de Villars-le-Grand : bien que réparée n'a jamais réellement fonctionné.
Villa de Constantine : fin 2020 chauffage indépendant réalisé – rénovation appartement effectuée.
Nous en déduisons que la mise en location devrait suivre.

Forêts

La réflexion quant à la stratégie à venir de la commune concernant les camping-cars devient réellement urgente.

Entretien du réseau d'eau

Suite à des travaux d'entretien, une surpression a été engendrée dans le réseau d'eau de Salavaux provoquant plusieurs inondations. Malgré plusieurs alertes des citoyens concernés à la Municipalité, avant ces inondations, aucune mesure de prévention n'a été prise. Bien que les responsabilités soient d'ordre privé et que la commune ne puisse être tenue responsable légalement, nous sommes d'avis que le devoir de surveillance des autorités aurait dû amener à une communication proactive afin de juguler la situation.

Déchetterie

Une amélioration dans le tri des déchets est constatée de même qu'une meilleure valorisation de ceux-ci, dont notamment le bois, est à saluer. Il en résulte une économie substantielle, bien qu'une partie des frais soit reportée sur les citoyens.

La nouvelle politique appliquée en matière de déchets encombrants mécontente fortement la population. Une déchetterie ouverte avec benne aux encombrants fermée représente un non-sens aux yeux de la COGES et de nombreux citoyens.

Afin de fluidifier le trafic et faciliter le contrôle l'ouverture de créneaux horaires dédiés aux indépendants pourrait constituer une solution (cf. commune de Cudrefin).

Informatique

Les réponses apportées à nos questions prouvent : une bonne maîtrise générale, une gestion performante, une analyse fine, critères importants s'il en est dans ce domaine.

Conclusion

La COGES remercie la Municipalité pour son rapport tout en regrettant la difficulté rencontrée à obtenir les réponses à nos questions (respect de la confidentialité ou pas).

Enfin la COGES espère voir ses suggestions d'amélioration prises en compte lors du prochain exercice/ la prochaine législature.

Chabrey, le 22 avril 2021

René Fluri

Alexandre Bardet

Geneviève Bardet Leresche

Julien Bessard

Claude Besson

Christian Genilloud

Philippe Loup